

Lancement officiel du partenariat entre la Société de Législation comparée et la Chaire de Droit et politique comparés de la Faculté de Droit de l'Université Jean-Monnet Saint-Étienne



Le 10 décembre dernier a été officialisé à l'Université de Saint-Étienne le partenariat entre la Société de Législation Comparée et la Chaire de Droit public comparé, avec le soutien actif de la Faculté de Droit et du CERCRIID – UMR 5137.

Le président de la SLC et avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, [Me François Molinié](#), a échangé avec le titulaire de la Chaire, [Aurélien Antoine](#), et [Anne Jacquemet-Gauché](#), membre du comité scientifique de la Chaire, en vue de préciser les actions communes qui pourraient être menées dans les prochaines années. L'accent a notamment été mis sur la diffusion sur l'ensemble du territoire des actions de la SLC, particulièrement active dans l'organisation de manifestation et diffuseur important des travaux en droit comparé, via les revues scientifiques qu'elle héberge et les ouvrages qu'elle publie. Dans le cadre du partenariat qui lie les deux institutions, la Société ouvrira chaque année l'ensemble de ses manifestations au titre de la formation continue des doctorants en Droit du CERCRIID et de la chaire Droit et politique comparés.

Pour la Chaire, la collaboration étroite avec la SLC (la plus ancienne société savante française en droit) est l'occasion de promouvoir ses actions vers un large public et d'apporter une participation active à ses événements scientifiques. En tant que membre institutionnel de la SLC, la Chaire et ses représentants pourront durablement s'investir dans le fonctionnement de la Société.



En marge du partenariat, la venue de Me Molinié fut l'occasion de tenir une conférence devant les collègues de la Faculté de Droit et les étudiants du Master Droits international, européens et comparé. Le thème des discussions était « Le droit comparé : approches théorique et pratique ». La professeure Anne Jacquemet-Gauché, spécialiste de droit administratif allemand et de droit de la responsabilité administrative, a pu présenter son approche académique du droit comparé après que Me Molinié ait partagé son approche pratique en tant qu'avocat aux Conseils. S'en sont suivis des échanges nourris qui auront permis à l'auditoire de comprendre l'importance croissante du droit comparé pour l'ensemble des professions juridiques.



Le partenariat entre la Chaire et la Société de Législation Comparée se poursuit dès cette année avec l'organisation du colloque sur le référendum en France et au Royaume, le 7 avril 2025 au Palais du Luxembourg sous le haut patronage du Président du Sénat